



## Délibération du Comité syndical N° 932-06-22

**Objet : Périmètre du  
Pacte de cohérence  
avec la Région  
Bretagne à l'échelle  
du SCOT du Pays  
de Pontivy**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à la salle des fêtes – A Réguiny sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, JARNIGON Michel, LE BOUEDEC Joseph, LE CORF Henri, LE BRETON Bernard, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude,

Autres personnes : LEMEE Yves, MOREL Martine

Secrétaire de séance : Michel POURCHASSE

Date des convocations : 2 juin 2022

M le Président précise que la Région Bretagne souhaite élaborer des Pactes de cohérence à l'échelle des territoires de projets organisés – fédérant les EPCI, le Pays ou la structure porteuse de SCOT et le Conseil de développement.

Animé par la Région, associant les différents partenaires précités, un dialogue sera engagé entre septembre et décembre 2022 pour fixer le cadre de référence local et mieux territorialiser les politiques régionales.

Ce cadre de référence listera les priorités de développement en nombre limité et comportera des objectifs chiffrés, guidant les actions combinées de la Région et des acteurs locaux.

Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- Définir le périmètre du SCOT du Pays de Pontivy comme périmètre du Pacte de cohérence avec la Région Bretagne
- Suggérer de mener des démarches concertées entre Pacte de cohérence (Région) et CRTE (Etat)
- D'autoriser M le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Nombre de membres  
en exercice : 13

Présents : 12

Absents : 1

Fait à Pontivy,  
Le 24 juin 2022  
Le Président,  
Claude VIET